

SIGNATURE DE L'AVENANT N°188 MODIFIANT L'ASSIETTE DE LA CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LE PARITARISME

Date de création : 18/10/2021
Date de première publication : 08/11/2021
Date de version publiée : 08/11/2021
Date de début de publication : 08/11/2021
Date de fin de publication : 06/05/2022
Ccn : ÉCLAT

Afin d'assurer une meilleure lisibilité, les partenaires sociaux ont signé le 30 septembre 2021 un avenant ayant pour objet l'harmonisation des assiettes des contributions au financement de la formation professionnelle (légale et conventionnelle) et de la contribution relative au paritarisme.

Cet avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Pour les adhérents, retrouvez l'intégralité du texte conventionnel dans votre espace adhérent en [cliquant ICI](#).